

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

***Les MRC de Beauharnois-Salaberry et de Vaudreuil-Soulanges
réclament le maintien d'une liaison cyclable pour la traversée du
fleuve Saint-Laurent***

(Vaudreuil-Dorion) Mercredi 30 janvier 2019 – Les MRC de Beauharnois-Salaberry et de Vaudreuil-Soulanges s'unissent afin de réclamer le maintien d'une liaison cyclable inter-MRC traversant le fleuve Saint-Laurent.

Cette prise de position fait suite à la récente annonce par Hydro-Québec de la fermeture, pour une période approximative de 10 ans, de la piste cyclable actuellement aménagée à même les ponts des barrages de Coteau, en raison de travaux de réfection devant être effectués aux assises de ces ponts.

- Maintien de la pérennité de la liaison -

Les 2 MRC requièrent donc, par conséquent, que soit aménagée pour la durée des travaux une liaison cyclable temporaire sur le pont Monseigneur-Langlois. Les MRC s'inquiètent par ailleurs de la suite des choses puisqu'Hydro-Québec est incapable de garantir, qu'au terme des travaux, la pérennité du lien cyclable sur leurs infrastructures sera maintenue.

Les MRC rappellent qu'Hydro-Québec s'est engagée, dans le cadre du Protocole d'entente du Suroît paraphé le 25 juin 1998, en guise de compensation pour la présence, la construction et l'exploitation du complexe hydroélectrique Beauharnois-Les Cèdres, d'aménager une partie du réseau cyclable du Suroît, dont fait partie la piste cyclable aménagée sur les barrages de Coteau (reliant Coteau-du-Lac à Salaberry-de-Valleyfield).

- Lien majeur et stratégique -

« Il faut absolument conserver une liaison cyclable sécuritaire entre nos deux MRC, puisque le réseau cyclable de Beauharnois-Salaberry et du canal de Soulanges constitue l'un des deux pôles cyclotouristiques majeurs de la Montérégie. De plus, en 2019, nous devons considérer le vélo comme un moyen de transport quotidien incontournable », a souligné monsieur Patrick Bousez, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et maire de la municipalité de Rivière-Beaudette.

Pour sa part, la préfète de la MRC de Beauharnois-Salaberry et mairesse de Sainte-Martine, madame Maude Laberge, abonde dans le même sens en affirmant qu' *« il importe de maintenir ce lien stratégique, dans la mesure où cette piste est empruntée régulièrement par des milliers d'utilisateurs, qu'elle est intégrée officiellement depuis 2010 à La Route verte provinciale et qu'elle représente le seul lien cyclable permanent entre nos deux MRC. Qui plus est, la promotion et le développement du cyclotourisme ont été identifiés par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) comme des priorités régionales à l'échelle de la Montérégie dans la perspective de guider l'action du gouvernement dans le cadre de sa stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires »*.

Rappelons de plus qu'à l'intérieur même de sa Politique de mobilité durable 2018-2023, le ministère des Transports du Québec entend travailler avec le milieu municipal afin de favoriser la mise en place de services de transport durables pour les citoyens et reconnaît en ce sens que *« La Route verte agit comme colonne vertébrale du réseau cyclable sur le territoire québécois »*.

Voilà donc pourquoi les MRC demandent au ministère des Transports et à Hydro-Québec de s'engager à assurer le maintien et la pérennité de cette liaison cyclable interrives sécuritaire et permanente au-dessus du fleuve Saint-Laurent.

-30-

**MRC de Beauharnois-Salaberry
MRC de Vaudreuil-Soulanges**

À propos de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

La MRC de Vaudreuil-Soulanges regroupe les 23 municipalités de son territoire de 855 km², qui s'étend de L'Île-Perrot jusqu'à la frontière ontarienne. Dirigée par son préfet, monsieur Patrick Bousez, la mission de la MRC vise la concertation, la planification ainsi que la gestion de l'aménagement et du développement de son territoire selon les principes de développement durable. Son rôle de chef de file et de rassembleur auprès des principaux intervenants du territoire facilite la coordination d'actions régionales selon quatre sphères : la planification, le développement, les services aux municipalités et les services aux citoyens. Les maîtres-mots de la MRC sont planifier, concerter et agir. Pour plus d'informations, visitez le www.mrcvs.ca.

À propos de la MRC de Beauharnois-Salaberry

La MRC de Beauharnois-Salaberry s'étend sur une superficie territoriale de 474 km² et regroupe une population de 66 062 personnes (*Gazette officielle du Québec - Décret 2019*) répartie au sein de 7 municipalités. Son territoire, bordé des lacs Saint-François et Saint-Louis, est localisé dans l'axe de développement du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs, ce qui lui procure l'avantage d'être traversé par les activités de la Voie maritime du Saint-Laurent. Sous l'actuelle préfecture de madame Maude Laberge, la MRC poursuit ainsi sa mission d'administrer des services régionaux à caractère supra-local, ce qui l'amène à intervenir dans des sphères aussi variées que l'aménagement et le développement du territoire, la gestion des matières résiduelles, la gestion des cours d'eau, la sécurité publique, civile et incendie, le développement rural et culturel, le développement du réseau cyclable régional et l'exploitation d'un parc régional. On peut en connaître davantage à son sujet en consultant le www.mrc-beauharnois-salaberry.com.

Pour plus d'informations ou pour une entrevue, veuillez communiquer avec :

Simon Richard

Responsable des relations avec le milieu
MRC de Vaudreuil-Soulanges
450 455-5753, poste 2270
srichard@mrcvs.ca

Guy Longtin

Coordonnateur aux communications
MRC de Beauharnois-Salaberry
450 225-0870, poste 226
g.longtin@mrc-beauharnois-salaberry.com